

TRANSMIS LE 19.9.24
REÇU LE 19.9.24
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 19.9.24
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 19.9.24

REPUBLIQUE FRANCAISE



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la commande publique
SG

DÉCISION N°24-529

**SIGNATURE DU MARCHÉ N°24CBA65 – ENTRETIEN DE L’HORLOGE ET DES CLOCHES DE L’EGLISE
SAINTE MADELEINE**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un contrat d'entretien pour l'horloge et les cloches de de l'Eglise Sainte Madeleine,

CONSIDÉRANT le marché à conclure avec la société MAMIAS – BIARD-ROY,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer le marché n°24CBA65 relatif à l'entretien de l'horloge et des cloches de l'Eglise Sainte Madeleine à la société MAMIAS – BIARD-ROY (sise 16 rue de derrière la Montagne– 77500 CHELLES) pour un montant global et forfaitaire annuel de 300€ HT SOIT 360€ TTC.

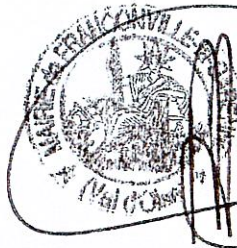
Article 2 – Le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée ferme de 4 ans.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 28 août 2024.



Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

CARACTERE EXECUTOIRE

Franconville, le 19.9.24

Par déléguation du Maire
L'Adjoint au Maire
Nadine Saïfou



Acte à classer

Decision_24-529

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-09-19T11-44-24.01 (MI255604048)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20240828-Decision_24-529-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision 24-529 pour la signature du marché 24CBA65
relatif à l'entretien de l'horloge et des cloches de
l'Eglise Ste Madeleine.

Date de décision : 28/08/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 24.529 Mamias Entretien
horloge et cloches eglises
24CBA65.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 19/09/24 à 11:44

Date 19/09/24 à 11:44

Date 19/09/24 à 11:49

Par PETIT Gwendoline

Par PETIT Gwendoline